

Séance régulière du 2 mars 2026
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 2 mars 2026 à 19 h00.

À laquelle sont présents,

Madame Barbara Paillé, mairesse, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Isabelle Plante	Siège no 1
Pierrette Bellerive	Siège no 3
Denise Pagé	Siège no 5
Gilles Leblanc	Siège no 6

La conseillère Doris Jetté et le conseiller Luc Larouche sont absents.

Les membres du conseil formant quorum.

Assiste également à la séance Monsieur Jacques Bussièrès directeur général, greffier et trésorier par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h, sous la présidence de Mme Barbara Paillé, mairesse.

030-03-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Leblanc, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026

4. CORRESPONDANCE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. ADMINISTRATION

- 6.1. Adoption des dépenses du mois de février 2026
- 6.2. Liste des déboursés de février 2026
- 6.3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 325 400\$ qui sera réalisé le 25 mars 2026

- 6.4. Résolution mandatant le ministère des finances concernant les emprunts municipaux réalisés via le site d’adjudication des emprunt municipaux
- 6.5. Mai mois de l’arbre
- 6.6. Mandat à l’ingénieur Ghyslain Lambert pour la TECQ 2024-2028
- 6.7. Mandat à l’ingénieur Ghyslain Lambert pour le panneau de contrôle à l’usine de traitement des eaux usées
- 6.8. Avis de motion et présentation du règlement – RM01-26
- 6.9. Avis de motion et présentation du règlement 334-26 éthique et déontologie des élus.
- 6.10. Entente contrôle animalier

7. **URBANISME**

- 7.1. Nomination des membres du Comité de démolition.

Rapport de la mairesse sur la situation financière

8. **RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITVARIA**

9. **VARIA**

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. CLÔTURE DE LA SESSION

031-03-2026

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante et unanimement résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026.

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l’adoption de cette résolution.

4. **CORRESPONDANCE**

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

032-03-2026

6.1. ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 28 février 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Leblanc et unanimement résolu d’autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1 février au 28 février 2026, totalisant un montant de 73 097.69\$ tel que présenté.

Association des directeurs	1099.16\$
Équipements G. Gagnon	43.47\$
Patrick Morin	20.08\$
9413-1778 Québec inc /E360 (ordures)	3395.15\$
Bélanger Sauvé	989.50\$
Sonia Bellemare	33.61\$
CNS Sécurité inc.	248.35\$
Denis Bergeron	130.77\$
Fédération Québécoise des Municipalités	1298.75\$
Infotech	812.88\$
Infoteck	201.20\$
Jacques Bussieres	16 096.50\$
Kersia Canada Ltée	281.88\$
Nordikeau inc.	648.46\$
Réseau Biblio CQLM	5266.03\$
Services Techniques incendies provincial	60.07\$
Staples professionnel inc.	131.69\$
Transport Viateur St-Yves	37 923.64\$
Épicerie Jacques Lessard	473.17\$
Fonds d’information sur le territoire	6.00\$
Groupe ABS inc.	528.17\$
I Gagnon & Fils inc.	26.90\$
Josée Gauthier	229.95\$
La boîte d’urbanisme	903.99\$
MRC de Maskinongé	1772.64\$
Nathan Langevin	88.00\$
Protection incendie CFS Ltée	49.44\$
Receveur Général du Canada	338.24\$
Total	73 097.69\$

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l’adoption de cette résolution.

033-03-2026

6.2. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés au 28 février 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise Pagé et unanimement résolu d’autoriser les déboursés du 1^{er} février au 28 février 2026 totalisant un montant de 8346.07\$ tel que présenté et les salaires du 31 janvier au 21 février totalisant un montant de 18 491.46\$.

Groupe CLR	160.17\$
Hydro-Québec	7687.22\$

Services de cartes Desjardins	157.69\$
Sogetel	271.37\$
Telus	69.62\$
Total	8346.07\$

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

034-03-2026

**6.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
325 400.00\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 MARS 2026**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont souhaite emprunter par billets pour un montant total de 325 400 \$ qui sera réalisé le 25 mars 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
307-22	325 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 307-22, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Pierrette Bellerive ,et unanimement résolu

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 mars 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le greffier et trésorier
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	11 000.00\$	
2028	11 400.00\$	
2029	11 900.00\$	
2030	12 300.00\$	
2031	12 800.00\$	À payer en 2031
2031	266 000.00\$	À renouveler

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 307-22 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 mars 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

035-03-2026

6.4 RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTÈRE DES FINANCES CONCERNANT LES EMPRUNTS MUNICIPAUX RÉALISÉS VIA LE SITE D'ADJUDICATION DES EMPRUNTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE conformément aux articles 1065 et 1066.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C27.1), la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont effectue ses emprunts via le site d'adjudication des emprunts municipaux, dont le ministre des Finances est responsable;

ATTENDU QUE conformément au deuxième alinéa de l'article 1065 du Code municipal du Québec, le conseil ne peut, sans l'autorisation préalable du ministre des Finances, accorder le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, l'offre la plus avantageuse;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil municipal peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions pour et au nom de la municipalité, pour tout emprunt ainsi effectué;

ATTENDU QUE conformément au cinquième alinéa de cet article, lorsque le mandat est confié au ministre des Finances, l'adjudication est effectuée par ce dernier sans qu'une résolution du conseil municipal ne soit requise;

ATTENDU QUE, dans le cadre des emprunts réalisés via le site d'adjudication des emprunts municipaux, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont souhaite mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions, pour et au nom de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le ministre des Finances et tout représentant dûment autorisé par celui-ci pour recevoir et ouvrir les soumissions, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, à la suite d'un appel d'offres effectué via le site d'adjudication des emprunts municipaux, ce mandat lui permettant, conformément à la loi, d'effectuer l'adjudication.

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

036-03-2026

6.5 MAI MOIS DE L'ARBRE

CONSIDÉRANT QUE le mois de mai est le mois de l'arbre et des forêts :

CONSIDÉRANT QUE l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, en collaboration avec la MRC de Maskinongé, offre

plusieurs essences d'arbres pour une distribution gratuite à nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Leblanc et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont offre de nouveau cette année la distribution des arbres le 9 mai 2026. La distribution se fera au garage municipal de 10h à 12h par Monsieur Georges Lysight bénévole.

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

037-03-2026

6.6 MANDAT À L'INGÉNIEUR GHYSLAIN LAMBERT POUR LA TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont veut appliquer la TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur Ghyslain Lambert c'est occupé de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur Ghyslain Lambert a une connaissance fine des besoins de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise Pagé et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate l'ingénieur Ghyslain Lambert pour faire le plan d'intervention pour la TECQ 2024-2028.

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

038-03-2026

6.7 MANDAT À L'INGÉNIEUR GHYSLAIN LAMBERT POUR LE PANNEAU DE CONTRÔLE À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE l'usine de traitement des eaux usées a besoin d'une mise au jour au niveau des panneaux de contrôle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate l'ingénieur Ghyslain Lambert au montant de 7500.00\$ plus taxes pour effectuer les travaux suivants :

- Vérification du système de contrôle actuel;
- Vérification des composantes de l'usine d'épuration des eaux usées;
- Vérification auprès de fournisseurs et vérification des objectifs de la municipalité pour le suivi futur des pompes et composantes du système de traitement des eaux usées;
- Recommandation, rapport et estimation des coûts présentés au conseil municipal;
- Préparation des documents pour appels d'offres pour le nouveau poste de contrôle;
- Recommandation et rencontre avec le fournisseur/entrepreneur choisi;

- Appels d'offres, ouverture des soumissions et recommandations à la Municipalité;
- Si attestation de conformité est nécessaire un taux horaire de 90.00\$ plus taxe sera applicable.

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de cette résolution.

039-03-2026

6.8 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RM01-26 RELATIF AUX INFRACTIONS PÉNALES GÉNÉRALES ET AUX AUTRES MESURES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

La conseillère Denise Pagé donne l'avis de motion que ce conseil procédera à l'adoption du règlement numéro RM01-26 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine réunion régulière ou extraordinaire.

La conseillère Denise Pagé fait la présentation du projet de règlement numéro RM01-26 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente.

040-03-2026

6.9 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 334-26 ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La conseillère Pierrette Bellerive donne l'avis de motion que ce conseil procédera à l'adoption du règlement numéro 334-26 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine réunion régulière ou extraordinaire.

La conseillère Pierrette Bellerive fait la présentation du projet de règlement numéro 334-26 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux.

041-03-2026

6.10 ENTENTE CONTRÔLE ANIMALIER

CONSIDÉRANT QUE depuis 2022, le gouvernement du Québec a adopté un règlement se substituant aux règlements municipaux pour encadrer la garde et la possession des animaux domestiques (B-3.1,r0.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ne possède pas de contrôleur animalier et ne dispose pas des installations conformes à la réglementation;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'offre de service a été faite à la SPCA-Mauricie et Carrefour-Canin de St-Paul;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante et résolu que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont retienne l'offre de Carrefour Canin du 16 février pour le contrôle animalier sur son territoire pour l'année 2026.

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de cette résolution.

7 URBANISME

042-03-2026

7.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de nommer des élus sur le comité de démolition de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de refaire la nomination dudit Comité.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme les personnes suivantes comme membre du comité de démolition :

Pierrette Bellerive, conseillère no 3

Denise Pagé, conseillère no 5

Gilles Leblanc, conseiller no 6

Madame la mairesse demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

8. Rapport de la mairesse sur la situation financière

Madame Barbara Paillé, mairesse, fait la présentation de l'état d'avancement de la situation financière de la municipalité. Elle fait état que la municipalité a produit en décembre 2025 les redditions de comptes 2023 et 24 pour les pluies diluviennes et a ainsi récupéré 118 608.47\$ (2023) et 68 380.21\$ (2024).

Elle mentionne aussi que la reddition de comptes du projet de PSPS (PRÉAU) a été finalisé sans que la municipalité ne doive rembourser la MRC; le projet ayant passé de 72 591\$ à 52 994\$. La subvention prévue de 30 400\$ et été abaissé à 22 8254\$; ce qui a eu pour conséquence de faire passer les coûts à la charge de la municipalité de 14 518\$ à 19 967\$.

Mme la mairesse confirme que les redevances 2022, 2023 et 2024 du MELCCFP ont été perdu faute d'avoir respecté les délais de reddition pour un montant total de 8 345.24\$.

Enfin, le MTMD a accepté d'accorder des délais supplémentaires pour les redditions des programmes d'aide à la voirie locale jusqu'au 31 décembre 2026.

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

043-03-2026

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Denise Pagé et unanimement résolu de clore la présente séance à 19h40.

Barbara Paillé
Mairesse

Jacques Bussi res
Directeur g n ral, greffier et
tr sorier par int rim

Je, Barbara Paill , mairesse, atteste que la signature du pr sent proc s-verbal  quivaut   la signature par moi de toutes les r solutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Barbara Paill , mairesse


